



CFE-CGC Orange

12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org

Communiqué du 26 septembre 2018

Suicides et harcèlement moral à France Télécom : le procès débutera le 6 mai 2019

Le 12 juin dernier, les magistrats en charge de l'instruction du dossier des suicides intervenus chez France Télécom prenaient la décision de renvoyer les prévenus devant le Tribunal Correctionnel. Les derniers recours exercés par les protagonistes ont en effet été rejetés par la Cour de Cassation le 5 juin dernier.

Le Procureur de la République de la 31^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal Correctionnel de Paris vient d'adresser les convocations à comparaître.

Après une audience de fixation qui aura lieu le 6 décembre prochain, 21 audiences au fond sont désormais inscrites au calendrier, du 6 mai au 2 juillet 2019 (calendrier en PJ).

C'est l'Observatoire du Stress qui a permis de faire éclater l'affaire

L'Observatoire du Stress et des Mobilités forcées, initié par la CFE-CGC et auquel SUD s'est associé, a permis de mettre en évidence les origines de la crise sociale dont les personnels étaient victimes, engendrant plusieurs dizaines de suicides. Les travaux menés conjointement par des syndicalistes, des chercheurs, des sociologues, des ergonomes et des médecins du travail ont pu montrer que cette crise tragique était le résultat d'une politique largement délibérée, privilégiant les résultats financiers à court terme et faisant fi de l'humain.

9 ans d'instruction

La procédure a été ouverte en décembre 2009 par le dépôt d'une plainte pénale auprès du Procureur de la République. La CFE-CGC Orange s'est constituée partie civile dès le début. Depuis bientôt 9 ans, les mis en examen ont exercé tous les recours imaginables, jusqu'aux plus indécents, pour échapper à leur responsabilité juridique.

Le procès pour harcèlement moral ou complicité de harcèlement aura cependant bien lieu, à l'encontre de la personne morale de France-Télécom, devenue Orange, et de 7 personnes physiques, aux commandes de l'entreprise pendant la période des suicides :

- Didier Lombard
- Olivier Barberot
- Louis-Pierre Wenes
- Nathalie Boulanger-Depommier
- Jacques Moulin
- Guy-Patrick Cherouvrier
- Brigitte Bravin-Dumont

.../...

.../...

Un procès sans précédent que nous souhaitons exemplaire

La crise sociale à France Télécom est devenue emblématique des errements d'un management piloté par la finance, ouvrant la voie à de nombreuses réflexions, très au-delà de notre entreprise, même si tous les enseignements n'ont pas encore été tirés de cette triste expérience.

C'est cependant la première fois que l'ex-PDG d'une entreprise du CAC40, ainsi que ses principaux dirigeants à l'époque des faits, doivent faire face aux Juges pour ces motifs.

La CFE-CGC Orange espère que ce procès, très attendu, sera exemplaire, et qu'il permettra :

- de mettre fin à un sentiment d'impunité encore trop fréquent de la part de certains dirigeants,
- de montrer en quoi les méthodes managériales ont de vraies conséquences pour celles et ceux qui travaillent,
- pour les victimes et leurs familles, d'obtenir, au moins au plan moral, les réparations qu'elles en attendent. Nous leur exprimons à nouveau notre entier soutien.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC Orange
sebastien.crozier@orange.com - 06 86 27 32 72 – Twitter : @crozierblog

Vous pouvez

- retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange
- vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/AbtCDP>

A propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA, la CFE-CGC progresse systématiquement à toutes les élections. **Depuis novembre 2017, elle est la 2^{ème} organisation syndicale d'Orange, la 1^{ère} sur les cadres et les salariés de droit privé, et dispose du siège « cadres » au Conseil d'Administration d'Orange**

Elle représente actuellement plus de 23% des personnels en France : à son score de 22,82 % aux élections des représentants du personnel de 2017 sur le périmètre de la maison mère s'ajoute une excellente représentation dans les filiales (en moyenne 45% dans celles qui opèrent sous la marque Orange Business Services, et plus de 49% au CSE d'Orange Bank).

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard ;
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéficiaires, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère les capacités d'investissement du Groupe Orange.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.